

ARRETE MUNICIPAL

N°69-2025

Arrêté du 10 AVRIL 2025

**OBJET : Réglementation de stationnement au droit du n°78 Rue Emile Dupayrat –
déménagement**

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de Monsieur CEYTE

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement du déménagement

ARRETE

Article 1 :

Deux places de stationnement au droit du n°78 Rue Emile Dupayrat, seront réservées en raison d'un déménagement **du samedi 12 avril 2025 à 8 h au dimanche 13 avril 2025 à 18 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par Monsieur CEYTE et l'arrêté sera affiché 24 heures à l'avance sur le lieu où se déroule le déménagement.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de la police Municipale, à Monsieur CEYTE, au service technique, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

Pour le Maire
